



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 16752

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les violences à agent dépositaire de la force publique. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de violences à agent dépositaire de la force publique qui ont été constatées entre 2003 et 2007.

Texte de la réponse

Le nombre de fonctionnaires actifs de police et de militaires de la gendarmerie victimes de tentatives d'homicides, de violences, de violences avec arme ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions figure dans le tableau ci-dessous. Pour les agents blessés en service, ces données s'entendent hors accidents survenus pendant le trajet domicile-travail.

Année	POLICE NATIONALE					GENDARMERIE NATIONALE			
	2003	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007
Nombre de tentatives d'homicide	97	96	86	69	77	121	124	111	109
Nombre de violences	14 685	15 744	17 549	17 655	18 004	1 341	1 458	1 506	1 526
Nombre de violences avec arme	206	211	261	244	156	568	613	560	508
Nombre d'agents blessés en service	8 555	9 135	9 704	10 158	9 655	1 854	2 111	2 313	2 292

La lutte contre les violences envers les forces de l'ordre constitue une priorité absolue pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Les services de police et de gendarmerie sont totalement mobilisés pour réprimer cette forme de violence particulièrement inadmissible. Les efforts entrepris depuis 2002 pour mieux protéger les policiers et les gendarmes se poursuivent. Les équipements individuels ont été améliorés. La future loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure devrait permettre de déployer de nouveaux matériels de protection. Les policiers et les gendarmes bénéficient également, en cas d'accident, d'un soutien psychologique et matériel accru et d'une protection juridique renforcée. La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé des infractions spécifiques et prévu des circonstances aggravantes et des sanctions nouvelles lorsque les victimes sont des agents de la force publique. Cette même loi a instauré la création du service volontaire citoyen dans la police nationale afin de renforcer le lien de confiance et de proximité avec la population.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16752

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 février 2008, page 1109

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7389